

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

SESSION 2017

DEUXIEME EPREUVE

2^{ème} partie

FRANCAIS
TRAVAIL D'ECRITURE

Série professionnelle

Durée de l'épreuve : 1 H 30

20 points

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet

L'utilisation du dictionnaire de langue française est autorisée
L'utilisation de la calculatrice est interdite

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de la 1/2 à la page 2/2

Partie II – Français, rédaction et maîtrise de la langue

Travail d'écriture (1h30, 20 points)

Les candidats conserveront les sujets d'Histoire-géographie, Enseignement moral et civique ainsi que le sujet de Français du matin.

Vous traiterez au choix le sujet A ou B

Sujet A

Est-ce que des poèmes, des chansons ou d'autres œuvres artistiques peuvent donner le courage d'agir pour faire face à une situation difficile ou pour lutter contre des injustices ?

Vous répondrez à cette question dans un texte organisé et argumenté en vous appuyant sur des exemples de poèmes, de chansons ou d'autres œuvres que vous connaissez. Vous développerez au moins trois arguments.

Sujet B

Vous êtes un(e) jeune Parisien(ne) sous l'Occupation. Vous racontez une de vos journées dans votre journal intime. Vous parlez des difficultés de la vie quotidienne, de la peur que suscite la présence des soldats ennemis, mais aussi de vos joies et de vos espoirs.